



## Programme européen de financement « ideas powered for business » - SME FUND

### 20 M€ pour aider les PME à optimiser leurs actifs PI

Soumission des demandes à partir du  
**11 janvier 2021**

**ideas powered for business**  
**SME fund**

*Chèques propriété intellectuelle en faveur des PME*

Bénéficiez de:

- ▶ 50 % de réduction sur les taxes de base pour le dépôt des demandes de marques et de dessins ou modèles nationaux et de l'UE
- ▶ 75 % de réduction sur le coût du service de pré-diagnostic en matière de PI (IP Scan)

En savoir plus: [www.euipo.europa.eu](http://www.euipo.europa.eu)

**EUIPO** EUROPEAN UNION INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE

**inpi** INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Cofinancé par le programme COSME de l'Union européenne

Ce nouveau programme s'adresse aux PME de l'UE et offre un soutien financier sous la forme de remboursement de **50% des taxes de base pour les dépôts de marques et de dessins ou modèles nationaux, des pays de l'UE, communautaires et régionaux Benelux**, jusqu'à un **montant maximum de 1500 EUR par entreprise**.

Il est mis en œuvre par l'EUIPO, dans le cadre d'un plan de support aux PME "*Ideas Powered for Business*" et dans la lignée du Plan d'actions en faveur de la PI de la Commission européenne, publié le 25 novembre 2020. Il est déployé en coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'UE.

Ce fonds préfigure d'autres services qui seront proposés dans le futur aux PME Européennes....

Le dépôt des demandes sera accessible le 11 janvier 2021 depuis [la plate-forme Ideas Powered for Business](#). Les conditions à remplir, le calendrier et d'autres informations concernant ce programme, sont également consultables.

Cette opération s'étale en 2021, sur cinq créneaux. Les entreprises pourront formuler leur unique demande pendant l'une des périodes ci-dessous.



Pour une utilisation optimale du fonds, les PME auront tout intérêt à se rapprocher de leur chargé d'affaires INPI pour bâtir une stratégie de dépôt, voire pour accéder à des financements complémentaires, notamment le [Pass PI](#).

A noter que ce dispositif d'aide financière concerne également le service de prédiagnostic PI. Les entreprises européennes peuvent prétendre à un remboursement de 75% du coût d'un prédiagnostic PI. **Les entreprises françaises ne sont pas concernées puisqu'elles bénéficient gratuitement de ce service proposé par les chargés d'affaires de l'INPI depuis plus d'une quinzaine d'années. A ce jour, plus de 10 000 Prédiagnostics PI (\*) ont été réalisés.**

*(\*) 132 au bénéfice des entreprises de la région Centre-Val de Loire depuis 2012.*

Contact : [centrevaldeloire@inpi.fr](mailto:centrevaldeloire@inpi.fr)